



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 89

Question écrite n° 6004

Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'avancement du dossier concernant l'aménagement de la RN 89 reliant Clermont-Ferrand à Tulle et Brive, notamment dans la portion entre Beaumont et Rochefort-Montagne. Il souligne par ailleurs l'extrême dangerosité de cette route eu égard à la sécurité routière illustrée malheureusement encore récemment par plusieurs accidents mortels. C'est pourquoi il lui signale la nécessité d'accroître le rythme des travaux et lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier d'avancement des études, et des travaux proprement dits, dans le respect des engagements pris par l'Etat dans le cadre du contrat de plan Etat-région, et voudrait être assuré que les crédits d'Etat correspondants soient disponibles, afin que ces travaux d'aménagement routiers, qui sont attendus avec impatience par la population et les élus locaux concernés, puissent être réalisés dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer confirme que la sécurité routière constitue une des priorités de l'action gouvernementale. A ce titre, et bien que la décision ait été prise de réaliser l'autoroute A 89 au nord-ouest de Clermont-Ferrand, des études ont été menées sur la RN 89, afin de l'aménager pour augmenter le confort et, surtout, la sécurité de ses usagers. Dans ce cadre, il a été décidé de retenir le principe d'un aménagement sur place à deux voies de la RN 89 avec réaménagement des carrefours, réalisation d'accotements stabilisés tout le long de l'itinéraire, rectifications ponctuelles de tracé ou tracé neuf sur 6,5 kilomètres entre Montcheineux et Monteribeyre. Entre Saint-Julien-Puy-Lavèze et Theix, quatre opérations sont ainsi prévues : un aménagement à l'ouest des Buges (dénivellation du carrefour avec la RD 552 et rectification du profil en long) ; une déviation de Saint-Pierre-Roche (tracé neuf de 6,5 kilomètres) ; un aménagement à Randanne (amélioration du fonctionnement du carrefour par augmentation de la visibilité) ; un aménagement à la Cassière (dénivellation du carrefour avec la RD 90 et rectification du profil en long). L'ensemble des avant-projets sont en cours ou achevés. L'aménagement à l'ouest de Buges a été déclaré d'utilité publique le 26 septembre 2002, et les travaux devraient avoir lieu entre mi-2003 et fin 2004. Sous réserve des disponibilités budgétaires, les autres opérations commenceront en travaux mi-2005, pour un achèvement progressif (début 2006 à Randanne, mi-2006 à la Cassière, mi-2007 pour la déviation de Saint-Pierre-Roche). L'ensemble de ces aménagements, estimés à 29,7 millions d'euros, est inscrit au contrat de plan entre l'Etat et la région Auvergne pour la période 2000-2006.

Données clés

Auteur : [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6004

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3943

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 813